

Décarboner les portefeuilles grâce aux ETF SPDR MSCI Climate Paris Aligned

Rebecca Chesworth

Stratégiste Senior – ETF Actions

SPDR vient de lancer une gamme de cinq ETF actions alignés sur l'Accord de Paris suivant les indices MSCI. Ces ETF sont conçus pour aider les investisseurs à atteindre leurs objectifs en matière de climat, dès maintenant et de façon durable, en décarbonant leurs portefeuilles de manière rapide, efficace et économique.

Changement climatique : la pression monte

- Signé par 196 pays en 2016, l'Accord de Paris est un traité visant à limiter le réchauffement climatique, afin que la hausse des températures ne dépasse pas 2 °C, voire 1,5 °C de préférence, par rapport aux niveaux préindustriels.
- En 2021, la COP 26 est allée plus loin en s'engageant à réduire davantage les émissions de CO₂, parmi d'autres mesures en faveur du climat.
- En dépit de notre compréhension scientifique du sujet, les émissions dans l'atmosphère des sociétés cotées se poursuivent à une vitesse qui entraînerait un réchauffement mondial de 3 °C, soit le double de la valeur recommandée pour prévenir les pires effets du changement climatique¹.

Les investisseurs ont une occasion de jouer un rôle pour limiter le réchauffement climatique en décarbonant leur portefeuille. Les ETF Climat constituent un véhicule d'investissement efficace pour tout investisseur cherchant à agir.

Il est temps d'agir

On observe une convergence de facteurs qui entraînent des modifications de l'écosystème d'investissement.

- **Pression réglementaire** Les 196 pays qui se sont engagés à réduire les émissions de carbone ont une obligation légale de mettre en œuvre des réglementations visant à les aider à assumer leurs responsabilités à cet égard.
- **Politiques ESG internes** Les sociétés cotées doivent prouver à leurs actionnaires qu'elles mettent en place des objectifs de décarbonation.
- **Exigence des investisseurs** Les investisseurs finaux exigent de plus en plus des solutions comportant une composante en faveur du climat ou des enjeux ESG. En 2021, 55 % des flux entrants des ETF actions cotés en Europe se sont portés sur des expositions liées au climat et aux enjeux ESG.²

La dynamique tend vers une large adoption de l'investissement climat. Dans le cadre de notre récente enquête sur les investissements, 71 % des investisseurs institutionnels ayant répondu ont déclaré qu'ils devraient mettre en place des objectifs de décarbonation dans les trois années à venir.³ L'un des défis principaux pour les investisseurs réside dans la compréhension de l'alignement sur l'Accord de Paris et ses implications. MSCI est un leader des données relatives au climat et ses indices, suivis par nos nouveaux ETF Climat, peuvent aider les investisseurs à atteindre leurs objectifs de décarbonation sereinement.

Partenariat avec MSCI pour une solution efficiente et efficace

MSCI est un pionnier de l'analyse du carbone et du changement climatique depuis 1990. Il s'agit d'un leader des données sur le climat et de leur analyse, ainsi que d'une autorité reconnue en matière d'indices climatiques (fournisseur d'indices n° 1 en termes d'actifs actions liés à ses indices climatiques).⁴

Les indices MSCI Climate Paris Aligned ont été conçus pour fournir une alternative aux indices de référence actions globales habituels. Ils permettent aux clients de décarboner leur portefeuille rapidement et de manière économique, sans pour autant devoir se lancer dans des recherches exhaustives ou une analyse de portefeuille. MSCI entend adapter ces indices à toute modification a posteriori de l'Accord de Paris, ce qui signifie que les investisseurs n'auront besoin de consacrer ni temps ni ressources pour rechercher et comprendre comment réaligner leurs portefeuilles en conséquence.

Indices MSCI Climate Paris Aligned

Les Indices de référence alignés sur l'Accord de Paris (Paris Aligned Benchmarks, PAB) ont été lancés pour la première fois en 2019 comme des outils visant à accompagner le Groupe d'experts techniques de la Commission européenne. Ces indices visent à modifier l'allocation des capitaux au profit de l'économie bas-carbone de la résilience climatique de l'économie mondiale.

Les PAB nécessitent une réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à leur indice parent au cours de la première année, puis de 7 % chaque année par rapport à l'indice lui-même.

Les indices MSCI Climate Paris Aligned visent une réduction de l'empreinte carbone de 10 % chaque année (« auto-décarbonation »), ce qui surpasse les valeurs standard minimum des PAB.

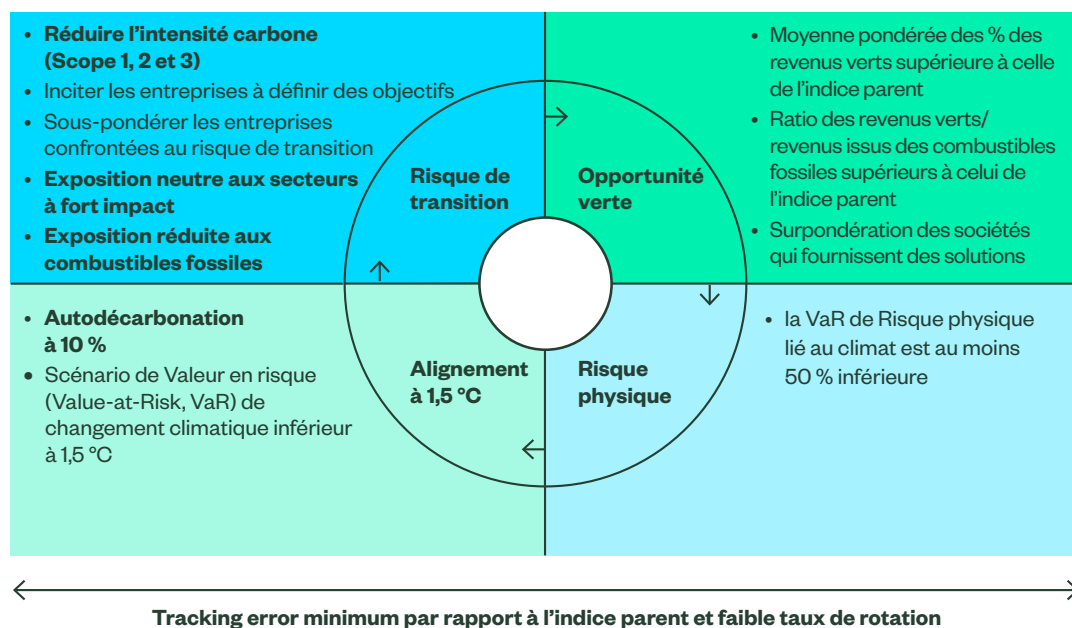
Ces indices excluent un certain nombre d'activités, dont :

- les armes controversées
- les contrevenants aux directives du Pacte mondial des Nations Unies et de l'OCDE
- les exclusions d'activités des PAB :
 - Sociétés dont 1 % ou plus du chiffre d'affaires provient de l'extraction et du minage du charbon thermique
 - Sociétés dont 10 % ou plus du chiffre d'affaires provient de la pétrochimie, y compris l'extraction et la production, le raffinage, les pipelines et autres modes de transport, la distribution et les équipements/services qui s'y rapportent
 - Les sociétés dont 50 % ou plus du chiffre d'affaires provient de la production d'électricité à partir de charbon thermique, du pétrole et du gaz naturel
 - Les sociétés du secteur du tabac

Les indices doivent également se conformer aux exigences de la Taxinomie de la durabilité de l'Union européenne relativement au principe « ne pas causer de préjudice important ». À cet effet, elles doivent déclarer ne pas causer de tels préjudices dans le cadre de six objectifs environnementaux.

Le principal objectif du processus d'optimisation ci-dessous consiste à minimiser la tracking error par rapport à l'indice parent, en ayant recours au Modèle Global Equity de Barra.

Les contraintes principales sont au nombre de quatre :



Les indices sont rééquilibrés après des examens semestriels ayant lieu chaque année au mois de mai et au mois de novembre. À ces périodes, ils doivent s'engager en faveur d'une réduction de 50 % des émissions de carbone et de la poursuite de la décarbonation.

Résultats

Les indices sont alignés sur les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures), avec une empreinte carbone considérablement réduite (notamment en ce qui concerne les produits de Scope 3 et les émissions liées à la chaîne d'approvisionnement). Les sociétés dont les objectifs de réduction des émissions sont documentés sont surpondérées et l'exposition au risque physique lié au climat diminue (selon le modèle MSCI Climate Value-at-Risk). Ces résultats ont été en grande partie obtenus sans que les rendements en soient affectés ou que le risque de volatilité augmente par rapport aux indices MSCI parents. Par exemple, le rendement contrôlé a posteriori de l'indice MSCI World Paris Aligned Climate affiche un rendement de 12,4 %, plus élevé que la valeur de l'indice standard (11,1 %), ainsi que d'une volatilité moindre qui favorise la hausse du ratio de Sharpe de 0,8 à 0,9. En parallèle, l'intensité des émissions carbone (t CO₂e/M\$ de revenus) chute de 158 à 34.

Figure 1
Caractéristiques de l'indice

	Indice MSCI World Climate Paris Aligned	Indice MSCI World
Nombre d'actions*	655	1 546
Cours/bénéfice*	20,4	20,1
Rendement*	2,2	2,3
Tracking Error (%)	1,1	—
Taux de rotation annuel (%)**	11,7	1,8

Source : MSCI. La période analysée s'étend du 29 novembre 2013 au 31 décembre 2021. * Moyennes mensuelles. ** Taux de rotation (achat ou vente) de l'indice sur ses périodes d'analyse.

Figure 2
**Statistiques des émissions
de carbone**

	Indice MSCI World Climate Paris Aligned	Indice MSCI World
Empreinte climatique		
Émissions carbone (t CO ₂ e/M\$ investi)	9,0	61,0
Intensité carbone (t CO ₂ e/M\$ vendu)	29,0	158,0
Moyenne pondérée de l'intensité carbone (t CO ₂ e/M\$ vendu)	34,0	130,0
Exposition au risque d'actif délaissé		
Émissions carbone potentielles (t CO ₂ e/M\$ investi)	0,0	1 087,0
Réserves de combustibles fossiles %	0,3	4,5

Source: indices MSCI au 31 décembre 2021.

Pour davantage d'informations sur les indices MSCI USA, MSCI Japon et MSCI Europe Paris Aligned Climate, rendez-vous sur ssga.com/ClimateETFs.

Six raisons de choisir ces ETF

- 1 Ils aident les investisseurs à atteindre leurs ambitions en matière de décarbonation
- 2 Ils sont alignés sur l'Accord de Paris afin de limiter le réchauffement climatique
- 3 Ils représentent des bases alternatives en vue de l'allocation des actions globales et régionales.
- 4 Ils comportent des exclusions ESG populaires.
- 5 Ils sont classés Article 8 selon le règlement européen SFDR
- 6 Ils affichent un TER compris entre 12 bps et 20 bps

Avec 5 ETF lancés sur les versions World, USA, Japon et Europe des indices MSCI Paris Aligned Climate, les ETF SPDR constituent un véhicule d'investissement transparent et économique, émis par un fournisseur d'ETF de confiance, permettant aux investisseurs de s'exposer à des valeurs globales et régionales, tout en faisant face à l'un des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés.

Figure 3
**ETF SPDR MSCI Climate
Paris Aligned**

Nom du fonds	Nom de l'indice	TER (%)	Bourses	Tickers	Date(s) de la cotation
SPDR MSCI World Climate Paris Aligned UCITS ETF	Indice MSCI World Climate Paris Aligned	0,15	Xetra (EUR) Borsa Italiana (EUR) LSE (GBP) Euronext (EUR)	SPFW GY WCPA IM SWPA LN SWPA NA	7 mars 2022 21 mars 2022 8 mars 2022 8 mars 2022
SPDR MSCI Europe Climate Paris Aligned UCITS ETF	Indice MSCI Europe Climate Paris Aligned	0,15	Xetra (EUR) Borsa Italiana (EUR) LSE (GBP)	SPF5 GY ECPA IM SEPA LN	7 mars 2022 21 mars 2022 8 mars 2022
SPDR MSCI Japan Climate Paris Aligned UCITS ETF	Indice MSCI Japan Climate Paris Aligned	0,12	Xetra (EUR)	SPF6 GY	7 mars 2022
SPDR MSCI USA Climate Paris Aligned UCITS ETF	Indice MSCI USA Climate Paris Aligned	0,12	Xetra (EUR) Borsa Italiana (EUR) LSE (GBP) LSE (USD)	SPF9 GY UCPA IM SPUG LN SPUD LN	7 mars 2022 21 mars 2022 8 mars 2022 8 mars 2022
SPDR MSCI ACWI Climate Paris Aligned UCITS ETF	MSCI ACWI Climate Paris Aligned Index	0,20	Xetra (EUR) Borsa Italiana (EUR) LSE (GBP) Euronext (EUR)	SPF8 GY AWPA IM SAPA LN SAPA NA	21 avril 2022 26 avril 2022 25 avril 2022 25 avril 2022

Source: State Street Global Advisors au 26 avril 2022.

Pourquoi choisir SPDR pour le climat ?

Les ETF SPDR font partie de State Street Global Advisors, la branche de gestion d'actifs de State Street ; une structure qui nous fait bénéficier de son historique en matière de développement durable et de ses ressources considérables pour répondre aux besoins des investisseurs. Chez State Street, nous nous engageons à aider les investisseurs à comprendre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui affectent la valeur de leurs portefeuilles sur tout l'éventail de premier plan de nos services d'investissement, de gestion, de recherche et d'analyse. Nous démontrons par ailleurs notre engagement à l'égard du développement durable en ayant souscrit aux Objectifs de développement durable des Nations Unies, au moyen d'objectifs environnementaux mondiaux et de l'intégration des enjeux ESG dans la charte de notre conseil d'administration, à l'échelle de l'entreprise.

En raison de l'évolution structurelle de nos économies dont nous sommes témoins, de vecteurs de valeurs tangibles à des vecteurs de valeurs intangibles, nous prenons acte de l'importance croissante que revêtent les questions ESG pour les entreprises, ainsi que pour leur valorisation et pour les investisseurs. Chez State Street Global Advisors, nous nous engageons à combiner nos capacités en matière de données et d'analyses financières avec notre perspective de professionnels de l'investissement, afin de créer une nouvelle génération de solutions ESG. Pour répondre aux besoins des investisseurs face aux enjeux ESG, nous fournissons des prestations de recherche, d'analyse et de conseil couvrant l'ensemble des catégories d'actifs et des styles d'investissement.

Nous sommes convaincus que nos activités de gestion d'actifs et notre modèle de notation ESG permettent de faire la différence dans le secteur de la finance. En tant qu'entreprise, State Street Global Advisors entend donner l'exemple et s'est par conséquent engagée en faveur de la réduction des émissions carbone. Cet engagement se manifeste notamment par l'adhésion en avril 2021 à la Net Zero Asset Managers Initiative, qui vise à s'assurer que les portefeuilles atteindront la neutralité carbone d'ici 2050 (si ce n'est plus tôt) et à établir des cibles intermédiaires pour 2030.

En matière de gestion d'actifs, State Street Global Advisors jouit d'un historique de longue date, et depuis 2014, l'une de ses priorités réside dans le changement climatique. En 2022, l'une des principales préoccupations de notre conseil d'administration consiste à accompagner l'accélération des transformations systémiques actuellement en cours dans le domaine du changement climatique, de la diversité des conseils d'administration et des effectifs⁵. Pour SPDR, cela signifie que nous sommes plus qu'un simple fournisseur d'investissement indiciel et que nous dialoguons activement avec les sociétés que nos fonds détiennent en portefeuille afin d'utiliser nos droits de vote comme un levier générateur d'évolutions positives.

State Street Global Advisors: l'expérience des enjeux ESG

- AUM : 516 milliards USD d'actifs ESG*.
- Engagement Actionnarial : Notre équipe dédiée dialogue avec les sociétés qui représentent 72 % des actifs sous gestion actions de State Street Global Advisors.
- Mise en œuvre des critères ESG depuis 1985 : premier mandat ESG lancé en 1985 ; il comptait parmi les pionniers de l'investissement bas carbone ; leader reconnu en matière de gestion d'actif et de gouvernance d'entreprise.

Notes

- 1 MSCI, [The MSCI Net-Zero Tracker](#).
- 2 Source : State Street Global Advisors, Bloomberg Finance L.P, au 31 décembre 2021.
- 3 https://ssga.com/uk/en_gb/intermediary/ic/insights/the-world-targets-change.
- 4 Source : MSCI, au 31 décembre 2021.
- 5 https://ssga.com/uk/en_gb/intermediary/ic/insights/ceo-letter-2022-proxy-voting-agenda.

* Source : State Street Global Advisors, Bloomberg. Actif sous gestion ESG estimés et non audités au 31 décembre 2021 pour les mandats de clients dans les catégories suivantes : filtrage négatif/exclusion, sélection normative, filtrage positif/best-in-class et investissement sur le thème de la durabilité, tel que défini par les Principes de responsabilité des Nations Unies. Investir (UNPRI) en tant que :
Filtrage négatif/par exclusion: l'exclusion de certains secteurs, sociétés ou pratiques de certains fonds ou portefeuilles selon des critères ESG spécifiques.
Sélection normative : examen des investissements par rapport aux normes minimales de pratiques commerciales basées sur les normes internationales.
Filtrage positif/best-in-class : investissement dans des secteurs, des entreprises ou des projets sélectionnés pour leurs performances ESG positives par rapport aux pairs du secteur.
Investissement sur le thème de la durabilité : investissement dans des thèmes ou des actifs spécifiquement liés à la durabilité (par exemple, énergie propre, technologie verte ou agriculture durable).

ssga.com/etfs

Classification de l'information : accès général

Communication marketing.

À l'usage exclusif des professionnels de l'investissement.

Pour les investisseurs qualifiés, comme établi par l'Article 10(3) et (3ter) de la Loi suisse sur les placements collectifs de capitaux (« LPCC ») et son ordonnance d'application, à l'exclusion des investisseurs qualifiés disposant d'une option de retrait en vertu de l'Art. 5(1) de la Loi fédérale suisse sur les services financiers (« LSFIn ») et sans aucune gestion de portefeuille ou relation de conseil avec un intermédiaire financier en vertu de l'Article 10(3ter) de la LPCC (« Investisseurs qualifiés exclus »).

À l'attention des investisseurs en Autriche :

L'offre des ETF SPDR faite par la Société a été notifiée à la Financial Markets Authority (FMA), conformément à la section 139 de la Loi autrichienne sur l'investissement (Investmentfondsgesetz, InvFG). Les investisseurs intéressés peuvent obtenir le Prospectus en vigueur, les statuts, le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et les derniers rapports annuels et semestriels gratuitement auprès de State Street Global Advisors Europe Limited, succursale en Allemagne, Briener Strasse 59, D-80333 Munich. Tél. : +49 (0)89-55878-400. Fax : +49 (0)89-55878-440.

À l'attention des investisseurs en Finlande :

L'offre des fonds faite par les Sociétés a été notifiée à l'Autorité de surveillance financière conformément à la Section 127 de la Loi sur les fonds communs (29.1.1999/48) et, en vertu d'un courrier de confirmation reçu de l'Autorité de surveillance financière, les Sociétés sont habilitées à distribuer leurs actions en souscription publique en Finlande. Certains documents et informations que les Sociétés sont tenues de publier en Irlande en vertu de la législation irlandaise sont traduits en finnois et sont mis à disposition des investisseurs finlandais sur demande auprès de State Street Custodial Services (Ireland) Limited, 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande.

À l'attention des investisseurs en France :

Ce document ne constitue pas une offre ou une sollicitation pour l'achat de parts de la Société.

Toute souscription de parts doit être effectuée selon les conditions générales mentionnées dans le Prospectus complet, le DICI, les addenda et les Suppléments des Sociétés. Ces documents sont disponibles auprès du correspondant centralisateur de la Société : State Street Banque S.A., Cœur Défense – Tour A – La Défense 4 33e étage 100, Esplanade du Général de Gaulle 92 931 Paris La Défense CEDEX France, ou sur la partie en français du site ssga.com/etfs. La Société est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) régi par les lois de l'Irlande et accrédité en tant qu'OPCVM par la Banque centrale d'Irlande, conformément à la réglementation européenne. La Directive européenne n° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les OPCVM, comme modifiée, instaure des règles communes en vue de la commercialisation transfrontalière des OPCVM qui s'y conforment. Cette base commune n'exclut pas des différences dans la mise en œuvre. C'est pour cette raison que les OPCVM européens peuvent être vendus en France, bien que leurs activités ne soient pas encadrées par des règles identiques à celles régissant l'approbation de produits du même type en France. L'offre de ces compartiments a été notifiée à l'Autorité des marchés financiers (AMF) conformément à l'article L214-2-2 du Code monétaire et financier français.

À l'attention des investisseurs en

Allemagne : L'offre d'ETF SPDR par la Société a été notifiée à la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), conformément à la section 312 de la Loi allemande sur l'investissement. Les investisseurs potentiels peuvent obtenir le prospectus en vigueur, les statuts, les DICI ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel, gratuitement, auprès de State Street Global Advisors Europe Limited, succursale en Allemagne, Briener Strasse 59, D-80333 Munich. Tél. : +49 (0)89-55878-400. Fax : +49 (0)89-55878-440.

Israël : Aucune mesure n'a été prise ou ne sera entreprise en Israël qui pourrait permettre une offre publique des Titres ou la distribution de cette brochure commerciale au public en Israël. Cette brochure commerciale n'a pas été approuvée par l'Autorité israélienne des valeurs mobilières (Israel Securities Authority, ISA).

Ainsi, les Titres ne seront vendus en Israël qu'à un investisseur du type énuméré dans la Première annexe de la Loi israélienne sur les valeurs mobilières (Israeli Securities Law) de

1978 qui a fourni une confirmation par écrit qu'il relève de l'une des catégories qui sont énumérées (accompagnée d'une confirmation externe lorsque cela est requis par les directives de l'ISA), qu'il est conscient des implications que représentent le fait d'être considéré comme un tel investisseur et y consent, et également que les Titres sont achetés pour son propre compte et non à des fins de revente ou de distribution.

Cette brochure commerciale ne peut être reproduite ou utilisée à aucune autre fin, ni être fournie à toute autre personne autre que celles à qui des exemplaires ont été envoyés.

Aucun élément de cette brochure commerciale ne doit être considéré comme un conseil en investissement ou une action de marketing d'investissement telle que définie dans la loi de 1995 sur la réglementation du conseil en investissement, du marketing d'investissement et de la gestion de portefeuille (la « Loi sur le conseil en investissement »). Les investisseurs sont incités à rechercher des conseils professionnels en matière d'investissement auprès d'un conseiller en placement agréé localement avant d'effectuer tout investissement. State Street n'est pas titulaire d'une licence en vertu de la Loi sur le conseil en investissement et ne souscrit pas non plus à l'assurance exigée d'un titulaire de licence en vertu de celle-ci.

Cette brochure commerciale ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de titres autres que les Titres offerts par les présentes, ni ne constitue une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat faite à une ou plusieurs personnes dans un État ou une autre juridiction dans lequel une telle offre ou sollicitation serait illégale, ou dans lequel la personne faisant une telle offre ou sollicitation n'a pas la compétence requise pour le faire, ou à une ou plusieurs personnes à qui une telle offre ou sollicitation ne peut être faite légalement.

Italie : State Street Global Advisors Europe Limited, Italy Branch (« State Street Global Advisors Italy ») est une succursale de State Street Global Advisors Europe Limited, société enregistrée en Irlande sous le n° 49934, agréée et réglementée par la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank of Ireland, CBI), et dont le siège social est situé 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2. State Street Global Advisors Italy est enregistrée en Italie sous le numéro d'entreprise 11871450968 – REA : 2628603 et numéro de

TVA 11871450968, et son bureau est situé Via Ferrante Aporti, 10 - 20 125 Milano, Italie. T. : +39 02 32066 100. Fax : +39 02 32066 155.

À l'attention des investisseurs au

Luxembourg : Les Sociétés ont fait l'objet d'une notification à la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg afin de commercialiser leurs actions à la vente publique au Luxembourg et les Sociétés sont déclarées en qualité d'Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Pays-Bas : Cette communication s'adresse aux investisseurs qualifiés au sens de la Section 2:72 de la Loi néerlandaise sur la Supervision des marchés financiers (Wet op het financieel toezicht), telle qu'amendée. Les produits et services sur lesquels porte cette communication ne sont disponibles que pour les personnes répondant à ces critères ; les autres personnes ne doivent pas se fier au présent document. La diffusion du présent document ne déclenche pas une obligation d'autorisation pour les Sociétés ou SSGA aux Pays-Bas. Par conséquent, les Sociétés ou SSGA ne seront pas soumises au contrôle prudentiel et à la supervision du respect des règles de conduite de la Banque centrale néerlandaise (De Nederlandsche Bank N.V.) et de l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (Stichting Autoriteit Financiële Markten). Les Sociétés ont déposé leur notification auprès de l'Autorité des marchés financiers aux Pays-Bas afin de commercialiser leurs actions à la vente publique aux Pays-Bas et les Sociétés ont, en conséquence, qualité d'organismes de placement (beleggingsinstellingen), conformément à la Section 2:72 de la Loi néerlandaise sur la supervision financière des organismes de placements.

Norvège : L'offre d'ETF SPDR faite par les Sociétés a été notifiée à l'Autorité de surveillance financière de Norvège (Finanstilsynet), conformément à la législation applicable aux Fonds de valeurs mobilières norvégiens. En vertu d'un courrier de confirmation reçu de l'Autorité de surveillance financière en date du 28 mars 2013 (16 octobre 2013) pour le fonds à compartiment II, les Sociétés sont habilitées à commercialiser et à vendre leurs actions en Norvège.

À l'attention des investisseurs en Espagne :

Les State Street Global Advisors SPDR ETFs Europe I & II plc ont été agréés par la Commission espagnole du marché des valeurs mobilières (Comisión Nacional del Mercado de Valores) pour des activités de distribution en Espagne et sont enregistrées auprès de celle-ci sous le n° 1244 et le n° 1242. Avant d'investir, les investisseurs peuvent obtenir des copies du Prospectus et du Document d'information clé pour l'investisseur, du Protocole de commercialisation, des règlements du fonds ou des actes de constitution ainsi que des rapports annuels et semestriels des State Street Global Advisors SPDR ETFs Europe I & II plc auprès de Cebabank, S.A. Alcalá 27, 28014 Madrid (Espagne), qui est le Représentant en Espagne, l'Agent payeur et le distributeur en Espagne, ou sur le site spdrs.com. Le nom du distributeur espagnol agréé des State Street Global Advisors SPDR ETFs est consultable sur le site Internet de la Commission nationale du marché des valeurs mobilières (Comisión Nacional del Mercado de Valores).

Suisse : Par conséquent, ce document n'est destiné qu'à des investisseurs qualifiés, comme établi par l'Article 10(3) et (3ter) de la Loi suisse sur les placements collectifs de capitaux (« LPCC ») et son ordonnance d'application, à l'exclusion des investisseurs qualifiés disposant d'une option de retrait en vertu de l'Art. 5(1) de la Loi fédérale suisse sur les services financiers (« LSFIn ») et sans aucune gestion de portefeuille ou relation de conseil avec un intermédiaire financier en vertu de l'Article 10(3ter) de la LPCC (« Investisseurs qualifiés exclus »). Certains fonds ne sont pas enregistrés auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) qui assure la supervision des fonds communs de placement. En conséquence, les parts de ces fonds ne peuvent être proposées qu'aux investisseurs qualifiés susmentionnés et ne peuvent être proposées à aucun autre investisseur en Suisse ou à partir de la Suisse. Avant d'investir, veuillez lire le prospectus et le DICI. En ce qui concerne les fonds enregistrés auprès de la FINMA ou qui ont désigné un Représentant et un Agent payeur en Suisse, les investisseurs intéressés peuvent obtenir le prospectus de vente actuel, les statuts, les DICI ainsi que les derniers rapports annuels ou semestriels disponibles gratuitement auprès du représentant et agent payeur suisse, State Street Bank GmbH, Munich, succursale de Zurich, Beethovenstrasse 19, 8027 Zurich, sur le site spdrs.com, ainsi qu'auprès du distributeur principal en Suisse, State Street Global Advisors AG, Beethovenstrasse 19, 8027 Zurich. Pour obtenir des informations et de la documentation concernant tous les autres fonds, veuillez consulter le site ssga.com/etfs ou contacter SSGA AG.

Royaume-Uni : Les fonds ont été dûment enregistrés pour permettre la distribution au Royaume-Uni conformément au régime d'autorisations temporaires du Royaume-Uni en vertu du règlement 62 sur les Organismes de placements collectifs (amendement, etc.) (sortie de l'UE) Règlements de 2019. Les Fonds s'adressent à des « clients professionnels » au Royaume-Uni (tels que définis dans les règles stipulées par la loi sur les Services et marchés financiers – Financial Services and Markets Act – de 2000) qui sont réputés être compétents et expérimentés en matière d'investissements. Les produits et services sur

lesquels porte cette communication ne sont disponibles que pour les personnes répondant à ces critères ; les autres personnes ne doivent pas se fier au présent document. Plusieurs protections assurées par le système réglementaire britannique ne s'appliquent pas au fonctionnement du Fonds et aucune compensation ne peut être disponible en vertu de la Formule britannique de compensation relative aux services financiers (UK Financial Services Compensation Scheme).

Avertissements

Le présent document est publié par State Street Global Advisors Europe Limited (« SSGAEL »), société réglementée par la Banque Centrale d'Irlande. Constituée et enregistrée en Irlande à l'adresse suivante : 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2. Numéro d'enregistrement 145221. Tél : +353 (0)1 776 3000. Fax : +353 (0)1 776 3300. Site Internet : ssga.com.

Les ETF SPDR constituent la plateforme de fonds négociés en bourse (Exchange Traded Funds, ETF) de State Street Global Advisors, qui comprend des fonds agréés par la Banque centrale d'Irlande en tant que sociétés d'investissement à capital variable de type OPCVM.

State Street Global Advisors SPDR ETFs Europe I & II plc émettent des ETF SPDR ; il s'agit d'une société d'investissement à capital variable dont les différents compartiments sont distincts du point de vue responsabilité. La Société est constituée en tant qu'Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) selon les lois de l'Irlande et autorisée en tant qu'OPCVM par la Banque centrale d'Irlande.

L'information fournie ne constitue pas un conseil en investissement tel que ce terme est défini par la Directive concernant les marchés d'instruments financiers (2014/65/UE) ou par la réglementation applicable en Suisse et elle ne pourrait être invoquée en tant que telle. Elle ne doit pas être considérée comme une sollicitation d'achat ou une offre de vente d'un quelconque investissement. Elle ne tient pas compte notamment des objectifs d'investissement particuliers, des stratégies, de la situation fiscale, de l'appétit pour le risque ou de l'horizon d'investissement de l'investisseur ou du potentiel investisseur. Si vous avez besoin de conseils en investissement, veuillez consulter votre conseiller fiscal et financier ou tout autre professionnel.

Sauf indication contraire, tous les renseignements aux présentes proviennent de SSGA et ont été obtenus auprès de sources considérées fiables, mais leur exactitude n'est pas garantie. Aucune représentation ou garantie n'est faite quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité de décisions basées sur ces renseignements, ni aucune responsabilité n'est assumée quant à celles-ci, et rien ne saurait être tenu pour acquis à cet égard.

Les ETF sont négociés comme des actions, sont soumis au risque d'investissement et fluctuent en fonction de leur valeur de marché. La performance des investissements et la valeur du capital vont évoluer à la hausse et à la baisse. En conséquence, lorsque les actions sont vendues ou rachetées, elles pourront valoir plus ou moins qu'au moment de leur achat. Bien

que les actions puissent être achetées ou vendues sur une bourse par l'intermédiaire de n'importe quel compte de courtage, elles ne peuvent pas être rachetées individuellement auprès des fonds. Les investisseurs peuvent acquérir des actions et demander leur rachat par l'intermédiaire du fonds en lots appelés « unités de création ». Veuillez vous reporter au prospectus du fonds pour de plus amples informations.

Les données relatives aux performances d'indice figurant dans le présent document sont communiquées à des fins de comparaison exclusivement. Elles ne doivent pas être présumées représenter les performances d'un investissement en particulier. La diversification ne garantit pas les profits et ne permet pas nécessairement d'éviter les pertes.

Les marques déposées et marques de service mentionnées dans ce document sont la propriété de leurs propriétaires respectifs. Les fournisseurs de données tiers ne donnent aucune garantie et ne font aucune déclaration quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des données et déclinent toute responsabilité pour les dommages de toute nature relatifs à l'utilisation de ces données.

Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'équipe Strategy & Research EMEA de SPDR jusqu'au 31 janvier 2022 et sont soumises à modification selon les conditions de marché et autres facteurs. Le présent document contient certains énoncés susceptibles d'être jugés comme des énoncés prospectifs. Veuillez prendre note que de tels énoncés ne constituent en aucun cas une garantie quant aux performances futures et que les résultats ou développements réels peuvent différer substantiellement de ceux projetés.

L'investissement dans les moyennes entreprises peut comporter des risques plus importants que l'investissement dans des sociétés plus grandes et mieux connues, mais peut être moins volatil que l'investissement dans les petites entreprises.

La performance d'un portefeuille de titres excluant les sociétés ne répondant pas aux critères ESG du portefeuille peut être inférieure à celle d'un portefeuille de titres comprenant ces sociétés. En raison de ses critères ESG, un portefeuille peut être amené à investir dans des secteurs ou des titres dont les performances sont inférieures à celle du marché.

Les performances passées ne constituent pas une garantie des résultats à venir.

L'investissement comporte des risques, y compris celui de perte en capital.

Cette information ne doit pas être considérée comme une recommandation d'investir dans un secteur particulier ou d'acheter ou de vendre tout titre indiqué. Rien ne permet de savoir si les secteurs ou les titres mentionnés généreront des performances positives à l'avenir.

Standard & Poor's, S&P et SPDR sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (S&P) ; Dow Jones est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (Dow Jones) ; et ces marques ont été utilisées sous licence par S&P Dow Jones Indices LLC (SPDJ) et concédées en sous-

licence à certaines fins par State Street Corporation. Les produits financiers de State Street Corporation ne sont pas sponsorisés, approuvés, vendus ou promus par SPDJ, Dow Jones, S&P, leurs sociétés affiliées respectives et les tiers concédants de licence et aucune desdites parties ne saurait faire valoir l'opportunité d'investir dans le ou lesdits produits, ni ne saurait engager une quelconque responsabilité à cet égard, notamment en cas d'erreur, omission ou interruption liée à un indice quelconque.

Le présent document et son contenu ne peuvent être reproduits, copiés ou transmis en tout ou partie à des tiers sans l'accord écrit formel de SSGA.

Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas une recommandation basée sur la recherche ou un « produit de recherche d'investissement » et sont considérées comme une « communication marketing » en vertu de la Directive concernant les marchés d'instruments financiers (2014/65/UE) ou de la réglementation applicable en Suisse. Cette communication marketing (a) n'a donc pas été préparée conformément aux dispositions légales visant à promouvoir l'indépendance de la recherche en investissement et (b) n'est de ce fait soumise à aucune disposition interdisant la négociation préalable à la diffusion de recherche en investissement.

L'investissement dans des titres étrangers peut impliquer un risque de perte en capital à cause de variations défavorables de la valeur des devises, de la retenue d'impôts, de différences dans les principes comptables en vigueur ou à cause de l'instabilité économique ou politique que connaissent d'autres pays. L'investissement dans des marchés émergents ou en développement peut être caractérisé par une plus grande volatilité et une plus faible solvabilité que dans les marchés développés, et peut impliquer une exposition à des structures économiques en général moins diversifiées, caractérisées par un niveau de maturité inférieur, et à des systèmes politiques moins stables que ceux des pays plus développés.

Veuillez consulter la dernière mise à jour du Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et du Prospectus du Fonds avant toute décision d'investissement. La version anglaise la plus récente du Prospectus et du DICI est consultable à l'adresse ssga.com.

Une synthèse des droits des investisseurs est disponible ici : <https://ssga.com/library-content/products/fund-docs/summary-of-investor-rights/ssga-spdr-investors-rights-summary.pdf>.

Veuillez noter que la Société de gestion peut décider de mettre fin aux dispositions relatives à la commercialisation et procéder à la dénotification conformément à l'art. 93a de la directive 2009/65/CE.

© 2022 State Street Corporation.
Tous droits réservés.
ID1047425-4332020.2.3.EMEA.INST 0522
Date d'expiration : 28/02/2023